Montréal, le 29 janvier 2019

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Le CBDCa – Québec demande un mécanisme de conformité LEED en gestion des matières résiduelles de construction et de démolition

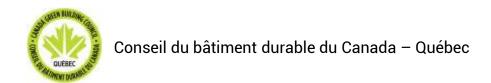
Le Conseil du Bâtiment durable du Canada - Québec (CBDCa-Qc) annonce aujourd'hui qu'il prend formellement position pour demander aux centres de tri du Québec et du Canada, au 3RMCDQ et à RECYC-QUÉBEC, de s'assurer qu'un processus soit mis en place pour soumettre les informations en conformité avec les plus récentes exigences LEED en gestion des résidus de construction et de démolition.

Au cours de l'année 2018, le CBDCa-Qc avait interpellé différents centres de tri à propos des nouvelles exigences en termes de traçabilité des matières recyclables pour les projets visant la certification LEED v4.

Les professionnels du bâtiment durable se sont récemment concertés pour débuter un dialogue afin de faciliter la mise en œuvre de la certification LEED pour la majorité des projets institutionnels, commerciaux et résidentiels de nouvelles constructions ou rénovations majeures au Québec (voir la liste des entreprises signataires plus bas).

Les nouveaux chantiers sont donc à réaliser une transition vers le système LEED v4. Lancée en 2016, la nouvelle version de la certification LEED représente des changements pour les pratiques en cours, avec une hausse des exigences dans la rigueur de la documentation. Dans le cas des centres de tri, cela signifie des changements significatifs, notamment la fin des inspections visuelles pour déterminer le pourcentage de types de matières dans les conteneurs.

Dans le cadre du colloque annuel du 3R MCDQ le 13 février 2019, RECYC-QUÉBEC présentera son nouveau programme de reconnaissance pour les centres de tri qui vise notamment à aider les entreprises à répondre aux exigences LEED v4. Le CBDCa-Qc encourage les centres de tri, les fournisseurs des différentes filières de recyclage et autres entreprises de services dans le domaine, ainsi que les entrepreneurs généraux qui auront des contrats à donner au cours des prochains mois, à assister à cet évènement afin d'en apprendre d'avantage et aussi de communiquer leurs enjeux et opportunités en regard des nouvelles exigences LEED v4.



Le domaine de la construction génère une part importante de la masse des déchets produits au Québec et dans une perspective d'économie circulaire, il est impératif de développer et d'encourager de meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles, pour tenter de limiter l'enfouissement, de refermer la boucle de l'exploitation des ressources et verdir l'économie du Québec et du Canada.

« Les exigences des systèmes de certification tels que LEED sont en constante évolution afin d'améliorer les pratiques du secteur. Le Québec doit poursuivre dans la voie de l'innovation et mettre en place un processus de vérification crédible de la gestion des résidus de construction. Il est important pour les membres du Conseil du bâtiment durable du Canada — Québec de participer activement au dialogue et assurer la performance des projets d'aménagement québécois. », indique Julie-Anne Chayer, la présidente du Conseil d'administration du CBDCa-Qc.

Le CBDCa-Qc encourage les centres de tri à assister à cet évènement afin d'en apprendre d'avantage et aussi de participer activement à l'élaboration des meilleures solutions face aux nouvelles exigences LEED v4 et aux enjeux de gestion des matières résiduelles de construction et de démolition.

Firmes des membres signataires :

Aedifica
Eco Transition
GBi
GeniMac
Lemay
Martin Roy et associés
MSDL
Provencher Roy
Synairgis
Vertima
WSP

-30-

Contact Médias:

Aimée Evouna Chargée des communications 514 563-2001 poste 226 communications@batimentdurable.ca